

Québec, le 4 novembre 2004

Aux présidents et agents principaux au Canada des compagnies d'assurance IARD basés au Québec

Objet : Questionnaire relatif aux relations des assureurs avec leur réseau de distribution

Madame, Monsieur,

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance a élaboré ce questionnaire d'évaluation des pratiques commerciales en vue d'obtenir des assureurs de l'information sur leurs relations avec les courtiers, agents et autres intermédiaires au Canada.

Dans un souci d'efficacité, les organismes de réglementation du Québec et de l'Ontario se sont entendus avec les autres organismes pour demander le questionnaire au nom de l'ensemble des organismes de réglementation canadiens. C'est ainsi que l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) requiert que les assureurs à charte québécoise et les assureurs d'autres chartes qui sont domiciliés au Québec, lui fournissent directement les réponses au questionnaire alors que la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) gère l'envoi des questionnaires et les réponses qui seront fournies par les autres assureurs faisant affaire au Canada. **L'Autorité et la CSFO partageront ensuite l'information pertinente avec les organismes de réglementation concernés.**

Les organismes de réglementation requièrent l'information contenue dans ce questionnaire en vertu des dispositions législatives applicables dans leur province et territoire respectif ; ces dispositions sont indiquées à la page 4. Plus particulièrement, l'Autorité exige cette information en vertu de son pouvoir d'inspection.

Les assureurs sont tenus de remplir le questionnaire. Il vise à recueillir des renseignements sur les pratiques en vigueur à la date à laquelle il est signé, et non sur les pratiques antérieures, sauf dans les cas de transactions non encore réglées. Les réponses doivent porter sur les activités dans l'ensemble du pays. Les réponses qui diffèrent selon les provinces et les territoires ou entre les catégories d'assurances des particuliers et les catégories commerciales doivent être expliquées.

La première étape de l'analyse consiste à acquérir une compréhension globale de l'environnement et des contrôles relatifs à la rémunération des intermédiaires, des liens financiers entre ces derniers et les assureurs, ainsi que des pratiques en matière de soumissions. Une fois les réponses reçues, les résultats seront analysés et les éléments clés circonscrits pour analyse approfondie éventuelle.

Les organismes de réglementation sont conscients du caractère sensible et confidentiel des renseignements fournis par les assureurs. Cette information sera donc traitée de façon confidentielle conformément à la législation en vigueur et spécifique à chaque province et territoire.

Le présent questionnaire **doit** être rempli et remis à l'Autorité **au plus tard le 22 novembre 2004**, à l'attention de M. Denis Poulin à l'adresse suivante :

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Direction des assurances IARD
2640, boul. Laurier, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 5C1

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jean Côté (418) 525-0558 poste 4571 ou avec M. Denis Poulin au (418) 525-0558 poste 4587.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président -directeur général,

Jean St-Gelais

p.j.